PARTI SOCIALISTE
Conseil national du samedi 8 juin 1996 (après-midi)

Sommaire

Le président (Michel Delebarre) 1
Jean-Luc Mélenchon 1
Alain Vidalies....13
Gérard Le Gall....16
Jean-Pierre Espiau 18
Jean-François Gallet....20
Jack Lang....21
Lionel Jospin 26
Vincent Peillon....29
Bernard Roman....29
Jean Le Garrec....30

La séance est reprise sous la présidence de Michel Delebarre.

Le président (Michel Delebarre)

Mes amis, mes camarades, pour ceux qui sont présents, vous allez avoir l'occasion d'entendre Jean-Luc Mélenchon. C'est vous dire combien ceux qui sont absents sont privés !
Merci Jean-Luc.

Gérard Le Gall - C'est une occasion ou un produit neuf ?

Jean-Luc Mélenchon - Le Gall est déplaisant... égal à lui-même !

Gérard Le Gall - Non, non, ironie.

Jean-Luc Mélenchon

Je m'exprime donc sur la deuxième Convention prévue par notre programme de vaste refondation de l'idéologie du Parti.
Lionel a dit que d'une Convention à l'autre les méthodes de travail pouvaient évoluer et autour de celle-ci il a voulu promouvoir un travail qui, par a priori, serait collectif.
Bien sûr, chacun est entré dans ce travail, s'il en ressentait le besoin, parce qu'il avait quelque chose à dire, avec des contributions, et le Conseil national se souviendra que, dès notre précédente réunion, j'avais distribué le document que nous avions mis au point pour participer à cette discussion. Le caractère global de ce document n'aura naturellement échappé à personne.
A partir de là, immédiatement, se trouvait posée la question, pour nous en tout cas, de la compatibilité de cette vision globale avec l'approche qui est

Fondation Jean-Jaurès

nécessairement particulière qui est celle de l'exercice auquel nous nous sommes livrés.
Il a paru opportun d'entrer dans la logique du travail commun de la recherche des segments sur lesquels il était possible de se mettre tous d'accord.
Je crois que par principe cette méthode est la bonne. Naturellement, globalement, toute la préparation de cette Convention manifeste immédiatement des limites.
Les limites, c'est évidemment le calendrier. Souvenons-nous que jusqu'à présent les militants du Parti Socialiste n'ont eu comme contact avec la préparation de cette Convention que le questionnaire à choix multiples qui leur a été adressé, et puis la réunion des Assises qui se sont tenues le 1er juin, qui ont été certes très fécondes, mais on doit bien dire aussi que le Parti a eu du mal dans sa profondeur, compte tenu du calendrier, à embrayer avec cette discussion.
Donc, première limite, le calendrier.
La deuxième limite est, je dirai, de nature idéologique, comme je l'ai souligné tout à l'heure en commençant mon propos.
Pourquoi ? Parce que quand on entre dans un travail de cette nature, évidemment cela signifie qu'on accepte le fil de départ de l'argumentation et, là, je veux le signaler pour mémoire et parce que j'ai fait partie de ceux qui se sont fortement impliqués dans cette discussion (peut-être moins que Harlem ou que Gérard Filoche, mais en tout cas beaucoup), Lionel nous a dit, quasiment dès la première de nos réunions, je crois, quand on échangeait nos vues sur la manière dont on approcherait le thème : "J'estime que notre pays est marqué par un déficit de démocratie". Cette thèse, en quelque sorte, il la présentait en contrepoids de celle sur laquelle l'un ou l'autre d'entre nous (je ne me souviens plus qui) venait de s'exprimer, pour expliquer qu'à l'inverse le problème n'était pas tant celui du déficit de notre démocratie que des causes pour lesquelles celle-ci était en train de dépérir de l'intérieur, qui renvoyaient à la situation européenne, au domaine particulier de la construction européenne, à la forme particulière de la mondialisation libérale, à la Vème République, et enfin à la cohérence du projet chiraquien, qui est un projet antirépublicain et de restructuration libérale du pays. Et puis, pour finir, il y avait une cause qui dépendait de nous, c'est que la social-démocratie, en France comme dans le reste de l'Europe, étant en grande difficulté pour formuler une stratégie alternative face à un capitalisme qui lui échappe, elle participe elle-même, par sa difficulté à formuler une alternative, à l'approfondissement de la crise.
C'est la raison pour laquelle, face à cette situation, notre approche (oui, je le reconnais, plutôt globalisante) était de dire : traçons un nouvel horizon à la démocratie, fixons un objectif, la République sociale, c'est-à-dire tâchons de renouer avec la méthode qui veut qu'on développe les droits démocratiques pour qu'ils permettent la protection et l'extension des droits sociaux ; ces droits sociaux étant pleinement vécus par le citoyen producteur, il est en situation de participer complètement à la démocratie. Au fond, c'est la formule qui est quelque part dans le texte de Jack, qui dit : il n'y a pas de démocratie pour celui

qui n'a pas de toit, pour celui qui a faim, pour celui qui a froid, mais on pourrait continuer la liste... pour celui qui a peur de perdre son emploi le lendemain, etc.
C'est le mariage de ces deux dimensions, en fixant l'objectif. J'ai bien dit la République sociale, je n'ai pas dit une République qui serait sociale.
Et j'avais dit, devant le précédent Conseil national, que je cherchais avec mes amis à reformuler quelque chose de global qui puisse gommer le socialisme, à dire : voilà, le projet socialiste, c'est la République sociale, renouant en cela avec une tradition, au fond, qui est déjà ancienne, qui est celle de Jaurès pour l'essentiel.
Mais il faut la nommer. Alors, ce n'est pas tout à fait la même chose.
Je suis donc dans une perspective plutôt offensive, persuadé que la société dispose des moyens d'inverser le cours des événements, et non pas dans une logique défensive qui chercherait, en plaçant ici ou là des bornes, à endiguer ou à permettre de reprendre pied.
Je suis bien d'avis que cette discussion de type stratégique relève davantage d'un Congrès que d'une Convention. C'est la raison pour laquelle je ne pense pas qu'à cet instant nous ayons à trancher entre nous sur ce type d'approche, mais je veux en informer le Conseil national. C'est bien de cela dont il sera question au Congrès du Parti.
Alors, ceci posé, vous voyez qu'au fond on se retrouve à un moment : c'est le moment où il faut préciser comment on va avancer dans ces deux directions, même si les prémisses ne sont pas tout à fait les mêmes, dans la direction de la démocratie et dans la direction de la démocratie sociale.
Là, il faut discuter, c'est évident.
Il y a deux arêtes : les moments où va se cristalliser la nature de la démarche qui est entreprise. C'est sur ces points que portent les amendements qui ont été déposés ce matin.
En ce qui concerne les institutions, la formule était un peu rapide, elle relevait d'un autre débat. Tout à l'heure, Lionel disait : vous avez renoncé à la réalité de la VIème République...

Lionel Jospin - Non, non.

Jean-Luc Mélenchon - Peu importe, j'ai compris la phrase comme cela, si tu ne l'as pas dit, tant mieux, mais je veux dire que nous en avons élargi la perspective car la revendication de la VIème République s'entend dans l'ordre des numéros de la République française, mais il ne s'entend pas quant au contenu. C'est pourquoi nous la nommons maintenant République sociale.
Quant à la méthode, Lionel ou je ne sais plus qui a dit ce matin : dans notre pays, on ne change de République qu'à la suite d'événements dramatiques que personne ne peut souhaiter pour le pays.
Oui, donc l'approche du texte se veut pragmatique. Mais soyons clairs, ce qui est à l'heure actuelle proposé dans le texte est de nature aussi profondément transformatrice que ce que nous avons pu proposer depuis trois Congrès, il n'y a pas de différence, cela passe par des réformes constitutionnelles, par un

Fondation Jean Jaurès

changement du mode d'élection du Présidente la République, etc., sauf que Jack Lang avait bien aperçu que, sur ce point, il y avait une logique fondamentalement parlementaire qui était revendiquée.
Il a pris en compte toute une série d'avancées qui vont dans cette direction et il avait introduit quelque chose qui, à nos yeux, était emblématique de cette volonté de passer à un régime parlementaire. Il avait introduit l'idée que le pouvoir de dissoudre l'Assemblée Nationale serait remis au Premier Ministre. Donc, on voyait là clairement qu'on passait à autre chose, le rôle du Premier Ministre étant accru de cette façon.
La discussion a montré qu'il y avait des contre-arguments, qu'on connaissait des pays parfaitement parlementaires où le Président de la République conservait ce pouvoir de dissolution, que celui qui est en charge d'une majorité gouvernementale n'est pas forcément le mieux placé pour dissoudre l'Assemblée, quoique cela se passe dans d'autres pays. Soit, n'ergotons pas. Si cela devait bloquer, et si l'on pouvait éviter que cela bloque, en raison des arguments que je viens de présenter, l'inspiration doit rester.
C'est la raison pour laquelle, de manière emblématique, pour marquer notre volonté de passer à un régime parlementaire, la proposition déposée comme amendement à cette heure est que le Premier Ministre soit désigné par l'Assemblée Nationale.
Je ne m'intéresse pas au détail de savoir s'il faut, comme dans X démocraties, que le Président de la République demande à M. Machin, Mme Truc, etc., de former un gouvernement, je m'intéresse à la démarche qui fait que, in fine, le Premier Ministre serait investi par l'Assemblée Nationale. Et ceci n'a rien à voir avec l'exercice formel que nous avons, nous, introduit, qui est déjà un mieux par rapport au passé, qui est que, les gouvernements installés, les Premiers Ministres se présentent devant l'Assemblée Nationale, comme cela a été le cas pour la quasi-totalité des nôtres, si ce n'est tous.
Mais on comprend bien qu'il s'agit là de cristalliser sur cette question des pouvoirs du Premier Ministre le fait que nous passons à autre chose, qui est un régime parlementaire dans lequel la légitimité du chef de la majorité ne procède plus du choix arbitraire personnel du Président de la République, et c'est donc casser là, au moyeu, au centre, le formidable pouvoir qu'a aujourd'hui le Président de la République.
Voici cet amendement tout à fait clair. Il porte sur une partie de l'arête : les institutions. Et il faut manifester notre position de la manière la plus claire qui soit, pas simplement en disant : "Nous optons pour le régime parlementaire", mais en s'en donnant les moyens.
J'attire l'attention des camarades sur le fait que tout le reste du texte prévoit, à cet endroit-là, des réformes constitutionnelles qui nécessitent donc des moyens politiques qui sont de même nature que ceux que je revendique pour l'amendement que je présente. Il s'agit de la même chose, du même type de démarche. Mais à l'inverse, si vous ne marquez pas ce point, je fais remarquer qu'on s'apprête à voter pour un quinquennat sans avoir réellement changé les rapports de forces entre un Président élu au suffrage universel et le Parlement, et

d’une certaine manière, si cela renforce les pouvoirs du Parlement, cela n’en finit en rien avec le système présidentialiste.
Voilà pour le versant institutionnel.
Vient la démocratie sociale.
Sur cette question, le cœur de l’affaire est le suivant. Nous sommes en train de débattre de la démocratie, or 14,5 millions de personnes dans ce pays sont livrées au bon vouloir pur et simple d’une puissance privée qui est celle du patron.
Il s’agit là aussi, par des actes forts, de montrer que cette monarchie patronale va trouver son terme. On le fait en s’appuyant sur des choses qui existent déjà et la discussion a permis de faire, je crois, de grandes avancées.
Évidemment, on ne peut pas couvrir tout le champ.
Une série de propositions avaient été faites sur le rôle du conseiller d’entreprise, sur la possibilité pour les conseils prud’homaux d’obliger les patrons, lorsqu’ils sont condamnés, j’allais dire, en flagrant délit, à réintégrer les salariés licenciés de cette manière abusive à leur poste de travail, et donc de rompre avec la situation actuelle où une simple indemnité intervenant deux ans après le licenciement tient lieu de viatique au malheureux qui a subi l’arbitraire patronal.
Toutes ces choses-là sont intégrées dans le texte du Parti à cette étape.
Restait l’autre question et, je m’excuse de le dire avec la brutalité qu’il faut : oui, on tape au portefeuille.
Cette question, c’est de prendre appui sur le fait qu’il existe aujourd’hui un avis conforme exigé dans l’expression des communiqués d’entreprise sur un certain nombre de questions, à la vérité mineures, mais néanmoins significatives du point de vue qui nous intéresse.
Il s’agissait d’étendre ce droit et, cette idée, le texte la reprend. Il dit que l’avis conforme exigé sera étendu... mais il ne dit pas à quoi. Il ne dit pas à quoi parce qu’il y avait divergences d’appréciation.
Je préfère dire clairement à quoi nous souhaitons qu’il soit étendu : non seulement à la question des licenciements, qui va faire l’objet d’une modification dans une seconde, mais à la question des fusions-acquisitions, ce qui fait dresser d’horreur les cheveux de quelques camarades qui disent : “Cela, c’est la révolution dans l’entreprise !” Oui, bien sûr.
Je me permets de signaler que dans nombre de cas l’avis et la consultation sont déjà sollicités. Ce qui change, c’est qu’on passe des bonnes intentions aux actes et qu’en plus de la consultation on demande un avis conforme.
Alors, je ne veux rien cacher de la difficulté de ce point pour les camarades qui trouvent qu’il est excessif et qu’il y a le pouvoir du patron, malgré tout, la propriété privée, etc. (enfin, ce n’est pas à moi de faire les argumentaires des autres), voire, comme il a été dit dans une des versions du texte, fort heureusement alerté à temps Jack Lang l’a retirée, que les mesures de cette nature seraient dissuasives de l’emploi. J’estime que dans la pensée socialiste on pourrait s’épargner de faire les arguments de l’adversaire !
Donc, nous souhaitons qu’il soit étendu aux fusions-acquisitions, et aux heures supplémentaires, car il faut que dans l’entreprise cette question puisse être

débattue de manière paritaire, en donnant le pouvoir à la partie salariée (et c'est ce qui résume en fait la philosophie de ce que je propose) de dire non. Sur les heures supplémentaires, quelqu'un s'est risqué à contester le chiffre que nous avions fourni. Mal lui en a pris car c'était les chiffres fournis par le rapport Matteoli, Président du Conseil Économique et Social ! 1 200 000 000 dans ce pays, l'équivalent de 680 000 postes de travail, payées au SMIC ! Cela ne se décalque pas complètement, mais vous voyez bien qu'il y a là une source d'abus extraordinaire, qui permet le refus d'embauche, etc. Cette question doit pouvoir être discutée dans un rapport de forces égalitaire entre patrons et représentants de la partie salariée.

De même pour les questions d'hygiène et de sécurité. Consultez qui vous voulez dans votre département, votre ville, aujourd'hui le pouvoir des inspecteurs du travail, des syndicalistes, est seulement de recommandation, après quoi le patron fait ce qu'il veut, il n'y a aucun moyen de l'empêcher de faire ce qu'il veut, c'est-à-dire la plupart du temps de ne rien faire. Or, en raison même de la précarisation et de la flexibilité, aujourd'hui on assiste à une nouvelle explosion des accidents du travail dans les entreprises.

Je pense qu'en parlant ce langage, évidemment on fera peur à un certain nombre de gens qui n'imaginent même pas que quelque démocratie que ce soit, autre que formelle, puisse entrer dans l'entreprise.

Nous commencerons par contre en faisant peur aux uns, et en enlevant la peur aux autres. Cela veut dire que si les socialistes reviennent au pouvoir, ils redonneront les moyens aux travailleurs de donner leur point de vue et de bloquer, de ne plus être abandonnés à la monarchie patronale avec des lois de recours qui durent des années et qui ne sont jamais réparatrices pour les salariés et les travailleurs.

Il faut étendre l'avis conforme, et exiger sur la question des liens, qu'on dise auxquels... dans le texte que vous avez à présent, il n'est pas dit auxquels.

Dernier point : c'est l'autorisation administrative de licenciement. Au départ de cette question il ne saurait en être question - et je dois dire qu'il faut qu'on le sache, il faut qu'on comprenne qu'en dépit de tout, ce que nous faisons pour être aussi courtois que possible, amical et souriant, j'ai eu une version dans laquelle il était dit : "que l'argument d'après lequel 95% des autorisations étaient données hier, justifierait qu'on ne rétablisse pas l'autorisation administrative de licencier.

Permettez-moi de vous dire que j'ai entendu cet argument dans l'hémicycle du Sénat et la rédaction qu'ils proposent. Je vais vous dire pourquoi si cela ne vous gêne pas : puisque 95% étaient acceptés, eh bien si cela ne gêne pas, cela ne nous fait pas de mal, et remettons la.

Et si vous ne voulez pas la remettre, c'est que cela gêne ! Je dirai, de manière plus générale, que 95%... cela dépend où l'on est : si on est dans les 5% c'est bon ... l'autorisation administrative mais moi qui suis réformiste, même pour 5%, je prends. C'est toujours cela de prix !

Enfin la vérité c'est que cette autorisation administrative préalable était dissuasive. Voilà pourquoi tant d'autorisations étaient données.

Fondation Jean Jaurès

On ne se permettait pas de présenter n'importe quel projet. On ne jetait pas les gens à la rue comme des chiffons !
Il faut rétablir l'autorisation préalable... il est fondé et démontré qu'elle est efficace.
Au demeurant, si Chirac l'a fait, c'est lui qui l'a retirée, sous prétexte que le CNPF allait créer des emplois, et non seulement il n'en a pas été créé un, mais en plus on a eu un pic de licenciement dans les entreprises.
Cette affaire est de nature à bloquer beaucoup de choses. Qu'a-t-on prévu à l'étape actuelle.

Le président - Il faut faire simple et bref...

Dans la salle - Il ne sait pas faire...

Jean-Luc Mélenchon - Poher n'y arrivait pas...

Dans la salle - La comparaison n'est pas flatteuse.

Le président - Vous avez tort, il reprend son souffle et on est reparti pour un tour.

Jean-Luc Mélenchon - Je vais essayer d'être aussi clair que possible.
Nous sommes dans le cas où sont prononcés des licenciements. La procédure que nous prévoyons - et tout à l'heure Gérard Filoche qui est plus expert que moi en fera la démonstration implacable - tel que le texte est écrit, montre que les délais prévus sont moins importants que ceux dont disposent aujourd'hui les salariés pour pouvoir se défendre.
Au minimum il faut qu'une expertise ait lieu sur cette partie du document, car qu'on la trouve ou non in fine, il serait dommage que quelqu'un vienne sans rendre compte et qu'on découvre en matière de problème qu'il faudrait une reculade.
La question se concentre sur l'autorisation administrative c'est-à-dire le pouvoir de dire non. On a étudié tout le cycle depuis la consultation jusqu'au moment où cela est examiné par le CE. Quand on a fait tout le parcours, à la fin on se rend compte que le désaccord reste. Cela passe à l'inspection du travail et là, que fait-on ?
Réponse du texte : "on envoie chez le juge".
La réponse que nous nous proposons est : "c'est l'inspecteur du travail qui dira oui ou non"'.
Pourquoi l'inspection du travail ?
Je vous le dis parce que c'est l'Etat qui protège... l'Etat qui garantit et donc cela justifie que les élus socialistes, que les Ministres socialistes ont pour première fonction de défendre et de protéger les travailleurs.
Pourquoi est-ce que je dis cela ?

Fondation Jean-Jaurès

Quelqu'un m'a dit : "est-ce que tu te crois malin, une fois que tu auras fait dire non l'Inspecteur du travail, l'affaire va remonter jusqu'au Ministre et est-ce que tu crois qu'un Ministre socialiste se trouverait bien de cette solution ? Mieux vaut le juge !
Moi je dis outre que le juge va prendre deux ans pour trancher, enfin camarades, je le dis devant le Conseil national, j'appelle cela "organiser l'impuissance"...
Ce moyen permettrait à un ministre socialiste de dire à un patron licencieur "allez vous faire voir !" Moi je dis que la réponse est non. Ce sont les socialistes qui ont été élus et le Ministre dit "cela ne tient pas la route, pas de licenciements secs". On dirait "non c'est trop, parce que certaines fois il faut dire oui?".... j'imagine que les fois où on dit oui, on doit être capable de s'en expliquer. On ne dit pas oui par simple complaisance. Moi je suis pour qu'un ministre socialiste défende les travailleurs.
Quand on me met au pied du mur et quand on me dit "qui du juge et du Ministre "?... moi je réponds "le Ministre".
Quelqu'un m'a dit "le juge c'est bien, parce qu'on va avec les travailleurs devant le tribunal faire des manifestations"... si c'est cela l'idée qu'on se fait du pouvoir, je pense que lorsqu'on a le pouvoir, on l'exerce.
On impose de force, comme les autres sont en train de le faire, ils n'ont pas toutes ces pudeurs pour massacrer le service public, pour foutre en l'air le Code du travail. Ils n'ont pas d'états d'âme pour savoir si ça n'est pas déséquilibré. Ils font la politique de leur camp et nous, nous faisons la politique du nôtre.
Cette question n'est pas simplement technique. L'essentiel, chers camarades, est de redonner des moyens aux nôtres de renverser le rapport de forces.
Il faut lever la peur du licenciement. Il faut donner aux gens le pouvoir de dire non. Il faut que les gens sachent que quand les socialistes reviennent au pouvoir, eh bien 15 jours après on rétablit l'autorisation administrative de licencier et ainsi la lutte s'organise dans d'autres conditions.
On a moins peur, on est protégé parce qu'à l'autre bout de la chaîne il y aura des socialistes pour prendre en compte le dossier.
Voilà pourquoi il faut rétablir l'autorisation administrative et voilà pourquoi il faut étendre le pouvoir suspensif du Comité d'entreprise.
Ce sont des questions techniques.
Jacques m'a dit tout à l'heure que ma foi, il y avait moyen de s'entendre... je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas moyen de s'entendre sur l'âpre question du Premier Ministre.
Après tout le débat porte sur le fait de renforcer ou non le pouvoir parlementaire par l'élection du Premier Ministre. Ce sont des questions techniques.
Je les traite avec le plus grand soin et la Commission, ainsi que Jack Lang et Lionel Jospin donneront acte du fait qu'à de très nombreuses reprises, nous avons apporté une contribution d'expertise sur ces questions là qui ont été précieuses pour tout le monde. Je n'en porte pas la responsabilité. Toute la vertu en revient à mon ami Gérard Filoche, c'est un fait. Par conséquent, je voulais vous dire que sur ces matières, on ne peut pas faire de petites phrases à l'emporte-pièce où la plupart d'entre nous ne donnent pas aux termes la même

signification. On dit que c'est à peu près pareil... on se dit "on va mettre contrôle administratif"... non, non, et non ! Ce sont des choses très précises. Il y a, dans cette salle, assez d'inspecteurs du travail, d'avocats, spécialisés dans ces questions pour qu'on tombe sur des formules qui ne sont pas des attrape-nigauds. Les intéressés, eux, ne se laisseront pas attraper car ils savent ce que veut dire autorisation administrative préalable.
Je finis... si on ne peut pas s'entendre, ce n'est pas un drame. Dans une Convention pour la démocratie, on peut faire voter les militants sur ces questions. Oui, on le peut ! Sinon nous serions dans une situation totalement absurde. On ne va pas finir un travail collectif par un 49-3 ! Eh oui... je m'empresse de dire que ce serait dans des conditions invraisemblables.
"Vendredi", le journal du Parti va arriver ce vendredi de cette semaine et ensuite il restera 6 jours. Il n'y a pas de réunions d'informations pour échanger dans les Fédérations. C'est pourquoi je demande à ce qu'on prenne en compte tous ces éléments là sinon à quoi bon tout ce travail fait, et pourquoi tous ces efforts de rapprochement ? Ce n'est pas être maniaque... si on me dit que c'est bien, cela va... mais quand même il y a eu une discussion entre nous en commission... des camarades, sur ces questions-là étaient contre. Nous avons même été consultés certains Directeurs du Ministère du travail pour essayer de contrecarrer les chiffres avancés. Il y avait une raison à cela. Autant en parler franchement... je suis sûr que les nôtres attendent un message fort sur cette question.
J'espère que j'ai été capable de vous en présenter les aspects techniques avec simplicité.
Reste que je me demande, pour le balayage, mon cher Jack, dans le même ordre d'Idée, si c'est une bonne idée d'expliquer dans notre texte que la diminution du temps de travail bute sur les réticences des employeurs et les habitudes des syndicats. Alors là, non, c'est trop !
Le premier syndicaliste qui lit ce truc va sauter au plafond. Tous les syndicats se battent pour la réduction du temps de travail pour 35 heures, puis 32 heures. Je le signale. De la même manière, je ne crois pas qu'il soit indispensable de laisser dans le texte "pas question de vouloir faire une refonte à propos des instructions " car cela ne serait qu'une utopie. Cela va bien, on n'est pas obligé d'en rajouter. On n'est pas obligé à un autre endroit du texte de mettre sur le même plan des menaces qui pèsent sur la démocratie, la révolution sociale et la révolution nationale.
Que les deux écœurent un certain nombre de camarades, soit, mais les deux n'écœurent pas tout le monde.
(Applaudissements).
Enfin je ne suis pas sûr - mais là c'est peut-être pas mon cœur de Jacobin mais de néo-jacobin - que ce soit une bonne idée de demander aux régions de négocier directement leurs subventions avec l'Europe. Un grand salut aux Corses à cette occasion.
Ni non plus que ce soit si démocratique que cela, tout bien pesé dans une certaine conception de la République, qu'on aille décider de couper le lien entre le Parquet et le Garde des Sceaux. Or, mes camarades, c'est cela qu'on s'apprête

à faire. Je ne suis pas sûr que ce soit une si bonne idée. Je ne pense pas que ce soit du tout une bonne idée d'ailleurs. Cela fait 3 à 4 amendements, si je me rappelle bien, suivant la manière dont vous choisissez de les envoyer. Cela fait 3 ou 4 amendements. Il me semble que cela crée un voile... il faut en parler, il faut voir si cela s'intègre. Je dis d'avance que je ne suis pas d'accord pour qu'à cette heure on s'amuse à se faire des petites choses "je te prends l'histoire des subventions et je te laisse l'histoire des Inspecteurs du travail... à ce moment-là un pingouin, nommé directement par le Préfet qui va se mêler de décider des licenciements ? Non !
C'est le droit de recours avec tout ce qu'il convient et au fond ce n'est pas un malheur.

Le président -Merci Jean-Luc.
Il y a beaucoup d'inscrits. Chacun sait que Jean-Luc est inimitable même sur la durée.
La parole est à Vincent Peillon.

Vincent Peillon - Merci d'abord à Jean-Luc d'avoir été bref. Je me permets de m'exprimer pleinement : le ton adopté par Jean-Luc est le ton qui me semble convenir tout à fait.
Vous l'avez vu, c'est finalement un ton assez rigoureux dans le détail pour une raison qui est simple et qui a été rappelée par Jack ce matin : c'est vrai que nous avons tous beaucoup travaillé et mon sentiment que non seulement nous avons beaucoup travaillé mais aussi bien travaillé sur beaucoup de sujets, très importants, à commencer par celui dont tu viens de traiter, à savoir celui des Institutions avec des qualificatifs qui me tiennent à cœur comme la "parlementarisation".
Nous avons donc fait des avancées remarquables.
Ce matin Jack Lang a parcouru le texte, et donc je ne vais pas le faire. Je voulais juste signaler la qualité de ce travail collectif. Il m'a semblé que ce travail était d'une intensité encore plus grande que lors de la première convention. Je ne suis pas d'accord avec le ton de Jack Lang, malgré tout, quand il dit que nous avons tous nos petites marottes, nos petites spécialités, presque nos petits rituels.
En réalité nous avons des convictions. Le parti est fait de diversités. Je crois que le texte, s'il s'est enrichi, c'est parce que ceux qui ont ces convictions aujourd'hui acceptent de dialoguer avec le autres, et ils enrichissent le texte.
A partir de cette appréciation générale et respectueuse de chacun, je voudrais préciser le statut parce qu'on a eu un problème à la dernière Convention. Le statut des amendements que nous présentons et qui ont aussi à en croire certains, déteint sur nous, au nombre de trois.
Ce statut d'amendement est très simple. Ce ne sont pas d'une part des textes alternatifs, couverts d'amendements. Nous reconnaissons profondément l'état d'esprit, l'architecture du texte. Ce ne sont pas non plus - et Poperen l'avait utilement rappelé la dernière fois - des amendements de substitution mais étant donné qu'on accepte l'architecture générale du texte, on joue le jeu.

Fondation Jean-Jaurès

Pour notre compte ce sont des amendements de complaisance. Des amendements de complaisance, cela veut dire qu'on n'enlève rien du texte, puisqu'on l'a négocié ensemble.
Cela veut dire que sur certains sujets, on aurait souhaité pouvoir aller plus loin et que l'on veut donner éventuellement, aux militants, la possibilité de s'exprimer sur ces avancées, en tout cas de mener dans leur Parti un véritable débat.
Nous avons entre nous un véritable débat !
Ces amendements sont au nombre de trois.
Un premier amendement porte sur les questions de démocratie sociale.
Je reconnais aussi le très profond travail fait par la commission des dialogues, pour un néophyte comme moi, très instructeur, entre Martine Aubry et Gérard Guillaume, à plusieurs reprises. C'est plutôt de l'ordre de l'oubli, je l'imagine, et nous proposons un amendement qui consiste à vouloir protéger les salariés des petites entreprises, en dessous de 10 salariés. Souvent, on les oublie un peu, on traite essentiellement les grandes entreprises dans le Parti, et nous introduisons un amendement pour que l'on puisse introduire ce qui est demandé par certains syndicats, la notion de délégués de site. Vous savez que sous certaines conditions, c'était déjà prévu par les lois Auroux. Malheureusement, cela fonctionne mal. On pourrait l'étendre de façon préventive et de telle sorte que dans les entreprises, où il n'y a pas de possibilité d'être défendu, ce soit le cas.
C'est un premier amendement qui concerne la démocratie sociale.
Un deuxième qui est plus polémique entre nous mais nous considérons que la discussion doit être menée jusqu'au bout, c'est la question du cumul des mandats. Il est tout à fait évident et Glavany l'avait dit à la réunion des maires de ce point de vue avait fait des observations tout à fait judicieuses.
Si effectivement, nous nous acheminons, ce qui est le cas, vers une restriction du cumul des mandats, il faut tout à fait veiller dans nos discours à bien dire que ce n'est pas une attaque contre les élus ou la démocratie de représentation puisque c'est dans notre esprit, au contraire, l'inverse, c'est la volonté des maires que les élus puissent se réconcilier avec ceux qui les ont élus et c'est la volonté de faire que plus de personnes puissent participe à la vie démocratique. Il faut donc tout à fait veiller effectivement à bien marquer qu'il ne peut y avoir de restriction du cumul des mandats que dans la mesure où parallèlement, on donne aux élus les pleins moyens d'exercer leur mandat.
Nous proposons un amendement pour étoffer très largement ce qui concerne le statut d'élu car on sait bien sinon que les mesures que nous préconiserons seront de facto inapplicables.
En même temps, et pour aller au bout de cette démarche, nous considérons qu'il faut aussi limiter le cumul des mandats dans le temps. Il faut que l'on soit très clairs là-dessus car j'ai entendu des interprétations parfois fantaisistes. Il ne s'agit pas de dire que nous proposons une limitation du cumul dans le temps à deux mandats successifs, car il peut ne pas s'agir du même mandat. Cela ne veut pas dire que l'on renonce à toute possibilité d'élection ni que a posteriori, on ne

peut pas être réélu, mais c'est, et nous en avons eu l'expérience, la meilleure façon d'organiser au niveau essentiellement des exécutifs locaux, un travail collectif et en particulier les successions, car on le constate très souvent, les élus oublient un peu de préparer effectivement la relève alors que le travail est souvent quand même un travail collectif.
Nous proposons donc la limitation du cumul dans le temps.
Enfin, et c'est sans doute pour nous le point le plus important, et nous considérons déjà que le texte commun a fait d'immenses progrès par rapport aux considérations précédentes, c'est-à-dire les considérations dans les textes d'autrefois.
Nous avons fait remarquer plusieurs fois à la convention que le sujet de notre convention était "les acteurs de la démocratie" et qu'il y avait dans l'ensemble de nos considérations une espèce de point aveugle puisque l'on traitait de tout le monde, du citoyen, des associations, des syndicats, etc. mais on avait un passage sur le Parti était tout à fait vide. C'était d'autant plus paradoxal qu'assez récemment, et c'était en octobre, nous avons voté pour l'arrivée de Lionel Jospin à la tête du Parti mais en même temps pour un grand nombre de mesures destinées à transformer notre vie militante.
On voit souvent des malentendus entre nous et on a le sentiment que c'est un sujet totalement secondaire. Évidemment, au moment où l'on réforme la loi électorale, les gens qui parlent du Parti, cela fait mesquin mais le fait et c'est en tout cas l'expérience de ma génération que nous avons espéré le pouvoir et nous n'avons pas fait tout ce que nous avons dit.
Aujourd'hui, nous redisons des choses que nous avons dites avant 1981, et nous avons l'obligation d'être crédible. C'est très simple, cela veut dire que quand on propose des choses pour les autres ou pour demain, il faut montrer que dès aujourd'hui et pour soi-même, on est prêt à les appliquer, à observer sur les grands sujets développés par Jack Lang ce matin, on se plaint dans la société française de l'exclusion de s jeunes, des femmes, des étrangers, des couches sociales moyennes et défavorisées. Je suis désolé, c'est la même chose au sein de notre Parti -les chiffres peuvent être donnés- non seulement dans les groupes parlementaires mais dans la Direction du Parti.
Si l'on veut bien faire passer auprès des Français que la prochaine fois, on représentera ces gens qui sont nos électeurs naturels, il faudra peut-être aussi montrer qu'ils sont déjà présents dans notre Parti. Là, nous pouvons agir tout de suite.
Quels sont des grands principes ? C'est la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif, ce sont de très bonnes choses mais il faut observer que même au niveau de nos institutions internes, vous êtes le parlement du Parti.
Je suis désolé mais vous n'avez pas véritablement la fonction d'un parlement revalorisé. Il faut donc prendre des mesures pour que l'on ait les textes à l'avance, pour que l'on puisse travailler en commission comme c'est inscrit dans les statuts, etc. On parlait de transparence, il y a des progrès à faire dans la transmission des informations.

Fondation Jean Jaurès

Je ne crois pas du tout qu'aucun de ces sujets ne doit créer entre nous un disensus et j'observe que de plus en plus, le Parti avance là-dessus.
Mais je crois qu'il faut maintenant un peu montrer que notre volonté de réforme du Parti quitte un peu le domaine des intentions pour ce traduire dans les actes.
Nous proposons donc un troisième amendement sur l'exemplarité avec un indicible "oui, nous voulons transformer la société vers plus de liberté mais aussi vers plus d'égalité économique et sociale parce que nous sommes socialistes".
Mais nous pensons aussi que notre authenticité dans cette volonté de réforme doit d'abord se manifester dans le Parti car si nous ne sommes pas capables de transformer notre propre Parti, nous ne serons pas capables de transformer la société.
Voilà les trois amendements que nous proposons. Ce ne sont pas des amendements alternatifs au texte ou pour faire un découpage. Ce sont des sujets sur lesquels il serait bénéfique pour l'ensemble des socialistes d'avancer un peu plus dans l'état actuel du texte.
(Applaudissements)

Le président - Merci. La parole est à Alain Vidalies.

Alain Vidalies

Mes chers camarades, mon intervention soutiendra un amendement que j'ai déposé, qui concerne le problème du rétablissement de l'autorisation administrative sur les licenciements économiques, étant précisé que le travail préalable effectué dans la Commission et que nous retrouvons dans le texte est un travail constructif et positif. Cela a déjà été dit mais dans le texte qui est proposé, figure notamment ce que l'on appelle l'obligation de faire, c'est-à-dire pour les salariés victimes d'un licenciement abusif, la sanction sera pour l'employeur l'obligation de réintégration et non plus simplement comme aujourd'hui, une indemnisation qui fait que le salarié peut avoir satisfaction sur le plan de la procédure mais reste en réalité une victime ayant perdu son emploi.
Il y a également dans ce texte des avancées positives notamment sur le rôle et l'élargissement des fonctions du conseiller et du salarié. Vous savez, ces conseillers qui interviennent dans les petites entreprises et qui résultent d'une proposition de loi du groupe socialiste votée en 1990.
Mais à l'issue de ce débat, nous avons buté sur la question du contrôle des licenciements économiques. Le texte qui nous est proposé à la page 26, sous le paragraphe D, est un texte qui prévoit un mécanisme que nous ne pouvons pas approuver. Nous avons déposé un amendement de substitution.
Que dit le texte ? Il organise une procédure de consultation sur laquelle tout le monde est d'accord. Bien entendu, la question est : qui décide ? Le texte dit que c'est le juge judiciaire?
Je voudrais vous inviter un instant à réfléchir à cette proposition qui n'a pas, à mon avis, de fondement et qui est extraordinairement dangereuse.

Fondation Jean Jaurès

Le juge judiciaire va être chargé de dire si un licenciement est légitime ou pas. Sur quel fondement ? En application de quelle loi ? Sauf à penser, ce qui apparaît parfois dans nos textes, qu'il y aurait un pouvoir judiciaire en France et non pas une autorité judiciaire, mais jusqu'à présent, il y a une autorité judiciaire don la fonction est d'appliquer la loi. La légitimité du juge, c'est la loi.
Donc, si vous soumettez au juge un licenciement économique sur lequel vous direz qu'il n'est pas normal que cette entreprise qui affiche des bilans extraordinaires veuille fermer en même temps tel ou tel site industriel, comment va-t-il répondre non ? Sur la base de quelle loi ?
Si vous maintenez le texte tel qu'il et, cela veut dire qu'il faut voter une loi qui précisera dans quel cas le licenciement est légitime ou pas, ou alors, solution tout à fait extraordinaire, les socialistes qui par ailleurs semblent prendre des précautions naturelles vis-à-vis de l'apparition d'un pouvoir judiciaire, opteraient pour la régulation des problèmes économiques par le juge. Permettez-moi de vous dire que nous ne pouvons pas nous rallier à cette proposition.
En réalité, et ce n'est pas en soi critiquable, cette rédaction est le résultat d'un effort de synthèse mais qui, à force de vouloir trouver une solution qui serait satisfaisante pour tout le monde, est parvenu à un texte incohérent.
Lorsque l'on regarde le texte, il est dit que c'est le juge qui contrôlera, mais qui contrôlera quoi ? Les licenciements ou le plan social ? Car lorsqu'il s'agit de dire que c'est le juge qui contrôlera le plan social proposé par l'employeur à la suite d'un licenciement, c'est la solution actuelle. On peut certes la renforcer mais c'est une solution de peu d'envergure. Cela consiste à se donner uniquement pour mission de contrôler ou de réparer les dégâts du fonctionnement du système libéral.
Si nous ne renonçons pas à pouvoir dire "non", il faut que ce soit "non" sur les licenciements pas sur le plan social, et tel que le texte est rédigé aujourd'hui, j'attire votre attention sur le risque d'une cacophonie auquel nous n'avons rien à gagner collectivement.
Avec ce même texte, je suis persuadé que s'il reste en l'état, on entendra des socialistes dire qu'il s'agit simplement du contrôle sur le plan social, et d'autres dire que c'est un contrôle qui doit porter sur la totalité.
Bref, ce texte a peut-être été un effort de synthèse mais il n'est pas politiquement acceptable.
Le problème doit être tranché et vous le savez bien. Vous savez bien aujourd'hui que le fonctionnement de l'économie, nous amène, militants et élus, a être de plus en plus confrontés à cette question d'entreprises, de groupes qui ont une santé financière parfaite mais qui décident pour une meilleure valorisation de leur capital, de délocaliser, de fermer tel ou tel site.
Si l'on est simplement spectateur par rapport à cette situation, si l'on est là pour essayer simplement de trouver non pas des solutions alternatives mais de panser les plaies, je crois que l'idée même du socialisme est que notre possibilité de convaincre nos concitoyens de nos capacités d échanger les choses s ont singulièrement diminuées car c'est cette question là que l'on nous pose

régulièrement, que l'on nous a posée inlassablement dans notre campagne pour les élections législatives de 1993 : pourquoi ne l'avez-vous pas rétabli ? Il est vrai qu'il y avait des arguments, il est vrai que l'on nous disait en face qu'il ne faut pas le rétablir, que c'est une notion archaïque, que c'est de l'économie administrative. On a laissé faire les choses en se disant : "Culpabilisons-nous, ne soyons pas archaïques...", sauf que nous ont posé la question et continuent de nous la poser.

Il est de l'intérêt des socialistes de pouvoir répondre clairement demain : oui, nous sommes pour le rétablissement de l'autorisation administrative car l'argument sur l'économie administrée, faisons attention, mes camarades, parce qu'entre nous c'est un argument auquel on peut répondre, mais le jour où la droite s'attaquera au SMIG, faites attention qu'on nous ne le renvoie pas.

Quant au respect de l'économie de marché, franchement est-ce que la droite se gêne quand il s 'agit de répondre aux préoccupations, aux aspirations de sa clientèle, de ce qu'elle estime être sa clientèle politique, les petits commerçants ? Elle laisse fonctionner le système libéral et l'implantation des grandes surfaces.

Nous ferons une loi, nous protégerons le petit commerce, et nous ne serions pas capables de dire au système libéral non, nous les Socialistes nous serions spectateurs par rapport au fonctionnement de ce système ? Je crois que cela n'a pas de sens.

J'ajoute, le Premier secrétaire l'a rappelé récemment à plusieurs reprises dans les médias, que nous devons en discuter, mais cela semble être la position, en tous les cas il l'explique en notre nom, sur la question de la redistribution et du partage du travail, où nous devrons faire une loi cadre pour les 35 heures sans diminution de salaire.

Si vous êtes dans cette situation, en position de responsabilité par rapport à la crise, à l'affrontement social éventuel que cette mesure va entraîner, je préfère vous dire qu'il vaudra mieux que nous ayons dans notre arsenal, l'autorisation administrative.

Si on ne veut pas être confronté à des délocalisations sauvages, à des entreprises qui diront : puisque c'est cela, on va rester dans l'espace européen, on va aller au-delà des frontières.

Cela n'a pas de sens. La proposition qui est faite sur la diminution du temps de travail va nous mettre en situation de confrontation avec le système, et nous permettra de dire aux gens : eh bien oui, il y a encore une possibilité pour le politique d'intervenir dans le champ de l'économie, car c'est là au fond la question à laquelle il faut répondre.

Je crois que si l'on n'a pas cette possibilité, nous perdrons toute crédibilité.

Je souhaite vraiment que cette solution ambiguë qui est aujourd'hui dans le texte soit écartée, et que l'ensemble des Socialistes puissent se rassembler sur la proposition du rétablissement de l'autorisation administrative qui au surplus sera une proposition forte pour l'ancrage du rassemblement à gauche.

(Applaudissements)

Fondation Jean Jaurès

Lé président - La parole est à Gérard Le Gall.

Gérard Le Gall

Je souhaiterais parler cet après-midi d'un sujet moins important que l'autorisation de licenciement, d'un sujet très mineur, à savoir les modes de scrutin.

Au préalable, je voudrais me réjouir du texte, de sa qualité, et dire combien les uns et les autres nous avons fait des avancées les uns vers les autres, et saluer l'esprit de démocratie, l'esprit constructif qui a présidé sous les auspices de Lionel Jospin et Jack Lang, au travail des Commissions.

Je voudrais dire aussi que l'axe stratégique de ce texte, ou les axes stratégiques, entre liberté d'un côté et le thème de l'égalité de l'autre, le bon équilibre a été trouvé, et je crois que ce sont les deux concepts fondateurs et ordonnateurs de la pensée Socialiste.

Je crois que l'équilibre est bon. Il reste que les uns et les autres nous aurions aimé que tel ou tel aspect, tel ou tel point de vue, soient plus développés parce que je pense - il faudrait y revenir dans une prochaine convention - parce que je pense que nous ne sommes plus dans les années 1960-1970 et que sur un certain nombre de questions de société, il est urgent que nous donnions une compréhension des propositions de société différentes de celles du passé.

Mais une transition est faite, accompagnons-la, accélérons-là, si nous souhaitons la voir accélérée, mais ce sera sans doute pour une prochaine Convention.

Je pense notamment à la question de l'intégration. J'aurais aimé qu'elle fût distinguée du droit des étrangers parce que je crois que le concept d'intégration qui est une notion par essence réformiste et social-démocrate et éminemment progressiste, ce qui dépasse largement la question de l'immigration, aurait mérité d'avoir une place plus importante dans notre texte, mais Jack, l'équilibre est trouvé.

Je voudrais aborder cette toute petite question qui s'appelle les modes de scrutin page 35 et page 36. Je ne ferai pas de remarque de forme sur ce texte. Je pense qu'un petit groupe de travail veillera à l'écriture en fonction d'un certain nombre de choses, d'ailleurs déjà proposées dans la commission. Je voudrais plus précisément en termes un peu alternatifs et en termes d'amendement à ce stade, même si l'esprit qui m'inspire est un esprit de compromis, trouver les justes voies qui permettent de trouver l'équilibre nécessaire.

Je pense au mode de scrutin départemental. Il est écrit page 35 : "il faudra établir un scrutin mixte..." Je suis d'accord. Simplement, en cette manière comme en d'autres, tout est question de définition de la mixité. Celle qui nous est proposée, c'est-à-dire une distinction entre d'un côté les zones urbaines ou jouerait la proportionnelle et le maintien des zones rurales où l'aménagement du canton dépendrait d'autres modalités, ne me convient pas. Je ne suis pas sûr que ce soit constitutionnel, mais n'abordons pas cet aspect ici, je ne le crois techniquement pas possible, et politiquement pas souhaitable.

Techniquement pas possible parce que si l'on rétablit un équilibre démocratique à l'intérieur du département, c'est pour assurer la souveraineté du peuple, c'est-

à-dire un homme une voix. En conséquence, il faudrait soit concentrer beaucoup de cantons, les agréger pour qu'il n'y ait pas un ensemble pléthorique, soit créer dans les villes une circonscription pléthorique elle-même aboutissant à une assemblée pléthorique.
Je pense que techniquement ce n'est pas possible, politiquement ce n'est pas souhaitable.
Le rendement politique global au niveau départemental, c'est que nous sommes tendanciellement plutôt supérieurs dans les villes, et comme il a été dit par Jean-Pierre Sueur à la commission dans son argumentation : pourquoi partager là où nous sommes forts et favoriser nos adversaires là où nous sommes faibles ?
Je pense que politiquement ce n'est pas adéquat, et en ce sens je proposerai, en m'appuyant sur l'intervention de Jean-Pierre Sueur et François Rebsamen, le soutien moral et peut-être politique de Daniel Percheron et peut-être ma force de persuasion, un mode de scrutin qui concilie à la fois l'esprit démocratique, c'est-à-dire un homme une voix, et surtout cette notion importante d'identifcation à un territoire.
On parle tous de bassin d'emploi, on parle tous de recherche, de quête d'identification, de quête de sens. Il existe, dans beaucoup de départements, des espaces ù il y a des traces si j'ose dire culturelles, des identifications d'une région à des symboliques, à des monuments, et autres. Et je pense qu'il faudrait, dans nos départements, découper des circonscriptions dans lesquelles il y aurait un scrutin de listes. Ces circonscriptions épouseraient des territoires, des cultures, des bassins d'emploi, et donc on ferait de la proportionnelle à un.... après c'est de la cuisine technique mais...

Le président - Pas de cuisine à la tribune !

Gérard Le Gall - Si elle est bonne, remarque !
Mon amendement est de proposer ce mode de scrutin qui est donc alternatif à celui qui est proposé.
Deuxièmement, l'Assemblée Nationale : il est apparu à beaucoup de camarades qu'un tiers des députés élus à la proportionnelle, indépendamment de la question du redécoupage des circonscriptions, mais en toute hypothèse qu'il y ait un tiers, un dixième, un quart, je pense que dans la quasi-totalité des départements, à partir du moment où on change l'équilibre global, on ne souhaite pas ajouter des sièges, il faudra redessiner le contour des circonscriptions, nécessité politique peut-être d'ailleurs après découpage Pasqua, mais c'est une autre question.
Je propose qu'une part de députés seraient élus à la proportionnelle sur liste nationale. En plus il y a la question du Front National parce que naturellement plus la part de proportionnelle est forte, plus le poids du Front National serait fort à l'Assemblée Nationale, et plus la capacité ou la possibilité pour une coalition à avoir la majorité à l'Assemblée serait difficile. Bref, c'est une deuxième remarque d'amendement.

Fondation Jean Jaurès

Sur le Sénat, il me semblait qu'il avait été acté par la Commission, et c'est conforme à la tradition ou à l'orientation ou à l'inclinaison des diverses commissions électorales sur les modes de scrutin depuis une dizaine d'années, que l'on souhaitait l'application de la proportionnelle à partir de trois sièges pour les départements.
Là, il est dit qu'elle s'appliquerait partout, ce qui est un peu difficile effectivement.
Sur les communes, là on revient en arrière sur la loi 1982 des Municipales puisque la prime majoritaire de 50% n'est plus de 50%.
J'attire votre attention quand même que lorsque l'on forme des coalitions, il est bon que le parti dominant de la coalition ait, grâce à la prime majoritaire, la possibilité d'avoir, à lui seul, pour la conduite des municipalités, la majorité.
Je crains que ce qui est proposé ici soit quelque peu sinon déstabilisant, du moins rende plus difficile des exécutifs municipaux. En plus, je n'ai jamais participé à une discussion approfondie de réforme de la loi de 1982. Or c'est écrit noir sur blanc, page 36.
Pour le reste effectivement, pour les régions, si l'on devait adopter ce à quoi vous invite la circonscription régionale comme circonscription de base, vieux projet, on est d'accord dessus. Je pense qu'en revanche il faudrait une prime beaucoup moins forte que la prime municipale.
Enfin, pour le Parlement européen, en ce qui concerne le problème de rédaction, la proportionnelle serait maintenue, inutile de le dire puisque les textes européens le prévoient. Il faut donc l'ingénuité et la créativité des Anglais pour appliquer la proportionnelle dans une circonscription, c'est-à-dire 85 circonscriptions et 2 pour Londres, là ils détournent la loi. Je pense que c'est ce à quoi on nous invite.
Je résumerai mon intervention notamment sur l'aspect départemental, car je pense que c'est une idée qui est juste, qui va dans le sens de l'intérêt général du Parti.
Je pense que, par le scrutin que je préconise, cela nous profiterait dans les départements que nous détenons, et cela permettrait une représentation du Parti dans beaucoup de départements où nous sommes faibles.
En ce sens, je pense que c'est bon pour la démocratie et pour la gauche. Concilions les deux choses, merci.
(Applaudissements)

Le président - Merci Gérard.
La parole est à Jean-Pierre Espiau, Secrétaire fédéral du Gers.

Jean-Pierre Espiau

Je serai assez bref. J'évoquerai trois points.
Le premier sur les militants du Parti Socialiste. Hier soir, on paraissait un peu déçu qu'on ne traite pas de la démocratie interne du Parti. Nous avons organisé à leur demande une convention élargie cette semaine concernant la démocratie interne du Parti. Je suis satisfait du texte qui a été adopté et de l'additif qui dit

qu'il va y avoir un groupe de travail de consultation des militants qui va être mis en place. Je souhaite que cela ait en effet lieu.
Par contre, je voudrais relever deux points par rapport à des insuffisances sur le texte.
Le premier a rapport au monde associatif. J'ai écrit au Premier secrétaire suite à la position lors de la rencontre de Juppé avec le monde associatif. Je lui avais fait part d'une lettre assez longue d'ailleurs sur l'importance que l'on devrait accorder à l'éducation populaire. J'avais demandé à le rencontrer. Il m'a répondu, peut-être parce que je suis une petite fédération, qu'il avait donné le dossier à Harlem Désir, et d'ailleurs j'ai discuté longuement avec lui. Par conséquent, ce que je souhaiterais c'est une suite à cette lettre et je dois dire qu'un courrier de Cambadélis m'a inquiété et a inquiété ma fédération. Il faut absolument renouer le dialogue avec le monde associatif.
Cette question nous a posé un problème car on est inquiet si l'on doit deux ou trois jours avant les assises de la citoyenneté recevoir une directive nationale pour renouer le dialogue avec les réseaux associatifs. On a quelques inquiétudes pour le Parti Socialiste. J'espère que dans toutes les fédérations, on n'a pas attendu pour continuer le dialogue avec les réseaux associatifs.
De plus, vous avez probablement reçu la brochure sur les acteurs de la démocratie, et vous aurez vu que dans ces quatre pages il n'est jamais fait mention d'éducation populaire. Plutôt que de faire un plaidoyer, je préfère vous lire la contribution.
Les partis, les syndicats, les associations veulent contribuer à la formation du citoyen.
C'est alors que l'individualisme semble servir de pensée unique qu'il convient d'insister sur le rôle primordial joué depuis toujours par l'éducation populaire.
Ce n'est pas de l'alternatif, c'est un ajout par rapport aux associations.
Par contre, l'expression associative et fédérative assure une vraie démarche d'apprentissage démocratique et occupe une place essentielle dans l'acquisition du savoir, du savoir faire et du savoir être.
L'éducation populaire reste plus que jamais une valeur d'avenir. Les pouvoirs publics doivent donc garantir par une loi-cadre de trouver les moyens financiers appropriés afin de soutenir cette action indispensable.
Il y a au moins 50 000 associations d'éducation populaire en France organisées. Cela représente plus de 100 000 responsables. Je discute souvent avec ces responsables, ils sont tous sympathisants pratiquement, si ce n'est plus. Ils attendent quelque chose de nous. Cela fait tout de même 5 millions de personnes.
Alors je crois que si le Parti Socialiste n'est pas capable dans un texte de mettre le mot "éducation populaire", j'ai quand même quelques craintes.
La deuxième contribution, c'est que par rapport aux médias, par rapport au mouvement associatif et l'expression du citoyen, on a effectivement à une époque fait effectuer la libéralisation des hommes. Mais je crois que cela ne suffit pas.

Contribution Jean Jaurès

Si on ne donne pas les moyens aux radios FM ou télévisions locales vraiment associatives d'exister, on se privera simplement de la libéralisation définitive en ce qui concerne l'expression des citoyens.
Je vous remercie.

Le président - Merci, Jean-Pierre.
La parole est à Jean-François Gallet.

Jean-François Gallet

Je voudrais proposer deux petits amendements qui visent l'un la page 85, l'autre la page 87 du texte qui nous est présenté.
Page 85, au paragraphe 4 du texte qui commence par "au delà se pose la question des seuils", le texte explique de façon très claire comment nous devons veiller à ce que les seuils sociaux soient respectés.
Ceci étant dit, le petit bout de phrase par lequel il commence, "au delà se pose la question des seuils", laisse pensif.
S'agit-il simplement d'une petite articulation entre le paragraphe précédent et celui là, auquel cas c'est très bien, ou y a-t-il question derrière ? Autrement dit, est-ce que le Parti Socialiste n'écarte pas l'idée un jour ou l'autre de proposer un abaissement des seuils sociaux pour les délégués du personnel ou pour les comités d'entreprise ? Si tel est le cas, disons-le. Mais si nous le disons, réfléchissons avant.
Est-ce avec des propositions de cette nature que nous risquons d'être plus crédibles que nous avons pu l'être par moment dans les entreprises ou dans les établissements de moins de 50 salariés ?
Aujourd'hui le problème n'est pas tant de réclamer des instances nouvelles que de trouver des candidats qui sont prêts à prendre des postes dans les instances qui existent déjà.
Il faut que nos discours, Camarades, tiennent compte de la réalité et non pas de représentations toutes faites.
Concernant les dispositions relatives au recours suspensif contre les licenciements, j'aurais tendance à dire que la proposition, compte tenu des amendements qui ont été évoqués cet après-midi, est plutôt contradictoire...
Le rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement est en effet un problème de taille dans ce Parti. J'aurais même tendance à penser qu'il tourne à la question fétichiste.
Il faut rappeler que lorsqu'en 1986 cette autorisation fut supprimée par le premier ministre de l'époque, Jacques Chirac, c'est après que le 3 janvier 1976, dans une loi défendue par Jacques Chirac, premier ministre, elle ait été installée au cœur de notre réglementation du travail.
Autrement dit, la question fondamentale pour les Socialistes aujourd'hui, face aux licenciements économiques, est-elle de mettre en place un contrôle efficace, protecteur pour les salariés, ou de continuer à jouer au yo-yo avec une disposition qui s'inscrit bien plus dans la vision gaulliste de la réglementation

Fondation Jean-Jaurès

des rapports du travail que dans une approche qui appartienne authentiquement au monde des travailleurs et aux Socialistes ?
(Mouvements divers)
Ce sont les dates et les lois qui parlent.
Je voudrais compléter ce point en disant que l'observation tout à fait pertinente consistant à dire : mais sur quel texte un juge va se prononcer ? S'il n'y a pas de texte pour le juge Vidalies, sur quel texte l'inspecteur du travail va-t-il donc statuer lui-même ?
S'il y a une loi, je ne vois pas pourquoi le juge ne pourrait pas lui-même s'en saisir. Autrement, ou ton argument technique vaut pour le juge, mais il vaut aussi pour l'inspection, ou tu ne l'avances pas. Mais il faut savoir à quoi on joue...

Le président - En tous cas ne jouez pas qu'à vous deux !

Jean-François Gallet - Je crois que le texte tel qu'il est pourrait être avantageusement complété en précisant d'une part la nécessité de clarifier le rôle respectif en la matière du contrôle administratif et de l'autorité judiciaire.
Le contrôle administratif pourrait être pour le salarié le garant du respect des lois, du respect des procédures. Mais il me semblerait dangereux aujourd'hui de donner à l'administration, fût-elle l'expression du travail, un droit de regard, un élément d'appréciation sur l'opportunité d'une décision dans l'entreprise.
Il me semble que de ce point de vue nous disposons dans notre attirail d'une juridiction spécialisée. On peut ne pas s'en tenir au texte, mais on pourrait proposer une extension de la compétence des prud'hommes, voire la création d'une chambre spécialisée au sein des prud'hommes à même de porter une appréciation de fond sur toutes les décisions de licenciement économique, laissant l'inspecteur du travail au cœur de sa mission qui, je le rappelle, est d'être l'inspecteur des lois sociales.
(Applaudissements)

Le président - Merci à Jean-François.
Nous avons entendu la présentation de l'ensemble des amendements sur le texte de base présenté ce matin par Jack Lang.
Jack, est-ce que tu souhaites intervenir ? Est-ce que tu souhaites dire quelques mots ?

Jack Lang

Je souhaite intervenir, oui.
J'observe qu'il est bientôt 16 heures 45. Plusieurs camarades ont exprimé au Président de nos travaux leur souci de pouvoir se retirer à une heure convenable, et surtout que le Conseil national ne se termine pas comme il s'est terminé parfois en s'effilochant par morceaux !

Fondation Jean-Jaurès

Lionel Jospin - Cela a d'ailleurs déjà commencé. J'en parlerai au Secrétariat et au Bureau national cette semaine, à l'ensemble des membres du Secrétariat et du Bureau national.

Jack Lang - Je souhaiterais, profitant de la présence du Premier Secrétaire qui, vous l'avez noté, a fait l'effort de rester parmi nous alors qu'il devait nous quitter, dire que nous avons retenu 16 heures 30 pour la fin de nos travaux : je demande que nous puissions dès à présent nous prononcer sur les éventuels amendements ou l'intégration des amendements dans notre texte.
Je voudrais reprendre quelques points.
Je commencerai peut-être par ce que Vincent Peillon évoquait tout à l'heure, s'agissant d'un point particulier, moyennant un réexamen de la rédaction déjà beaucoup trop longue, et la vérification que je voudrais faire avec plusieurs d'entre vous - j'en ai parlé déjà. La mise en page des délégués de site paraît une idée recevable.
Par contre, il ne paraît pas souhaitable à ce stade d'inclure dans notre texte l'amendement qui porte sur ce qui est appelé l'exemplarité, d'autant plus que déjà hier ou avant-hier nous avions partiellement, pour une large part, introduit une proposition de Catherine Trautmann. Je crois que l'essentiel a été dit, il ne faut pas allonger indéfiniment notre texte. On dit déjà qu'il est trop long.
Ce qui est dit dans ce texte sur l'exemplarité mériterait d'être réduit ou discuté à nouveau. Je ne pense pas, quel que soit l'intérêt qu'on porte à cette proposition, qu'on puisse à ce stade l'inclure.
Sur la question des deux mandats consécutifs, on ne peut pas trop charger la barque. Si nous voulons que nos propositions soient reconnues comme à la fois ambitieuses et sérieuses, on ne peut pas trop charger la barque.
C'est vrai qu'il y a des cas, qui ne sont pas rares d'ailleurs, de ré-éligibilités quasi permanentes de présidents de région ou de département, ou de maires, plutôt à droite qu'à gauche, d'ailleurs.
En tous cas, en tant que rapporteur chargé des travaux de ce groupe, je pense que ce qui a été proposé en matière de durée des mandats, de cumul, d'accès des femmes à la vie publique, en matière de mode de scrutin, constitue des avancées considérables.
Je ne pense pas qu'il serait sérieux d'introduire une disposition sur la limitation à deux mandats consécutifs.
Sur le statut de l'élu, je crois que dans le texte, qui peut être amélioré d'ailleurs au cours des prochains quinze jours, l'essentiel figure.
Quant à l'organisation du Parti, il a été retenu l'idée qu'un groupe de travail se mettrait en place pour progresser sur ce plan.
Cela fait partie d'un travail d'ensemble sur lequel, à la demande du Premier Secrétaire et du Conseil national, nous avançons progressivement.
Je ne pense pas qu'il faille confondre les genres. Ce texte porte sur la démocratie. Certes, il y a des mesures à prendre, que nous avons prises et que nous prendrons, mais on ne peut pas mettre tout dans tout.

Collection Jean-Jaurès

Donc je ne pense pas qu'il soit souhaitable d'introduire ces propositions dans le texte. Il est plus raisonnable de renvoyer au groupe de travail qui sera prochainement mis en place.
Il en parlera peut-être, mais je préfère aller vite, s'il le veut bien, pour gagner du temps, notre ami Bergounioux a soumis un amendement par écrit qui concerne la requalification permanente.
Je crois qu'on peut l'accepter puisqu'il évoque le droit d'apprendre à tous les moments de la vie.
Simplement j'en profiterai pour modifier notre propre réaction, et je l'indique au Premier Secrétaire qui a eu une oreille plus attentive que moi au moment où on l'a proposé. Lorsque les camarades ont proposé le droit à la requalification permanente, nous ne nous sommes pas rendu compte - c'était la fin de la séance - que lui-même, en tant que ministre, avait élaboré un projet de loi...

Lionel Jospin - Cela, je m'en suis rendu compte ! J'y ai fait allusion dans le débat.

Jack Lang - Je ne me suis pas rendu compte que moi-même te succédant, avec Glavany, nous l'avions fait adopter par le Parlement !
Le point sur lequel il y a eu défaillance, ce n'est pas le seul point, d'ailleurs, c'est que les décrets d'application n'ont jamais été pris, et que ce texte dont tu as été l'initiateur et dont nous avons fait adopter la teneur par le Parlement n'a toujours pas été appliqué.
Restent quelques derniers points qui sont relatifs aux amendements proposés par Jean-Luc Mélenchon, pour lesquels Jean-Luc a plaidé.
Sur la question du Parlement, il connaît mon sentiment personnel. Nous ne sommes pas ici pour faire valoir des sentiments personnels, mais pour faire avancer une œuvre commune.
Personnellement, si je faisais parler ma seule conviction, je pense qu'il faudrait sans doute aller encore plus loin dans la parlementarisation des régimes.
Mais si vous lisez ce que nous avons ensemble proposé et si c'était un jour réalisé, cela représenterait des changements considérables pour le contrôle de l'exécutif.
Je ne sais pas si vous l'avez vraiment lu, vous n'avez peut-être pas eu le temps de le lire, mais croyez-moi, si c'était exécuté, ce serait un profond changement.
Est-ce que le fait que le premier ministre ait à être désigné par l'Assemblée Nationale représenterait un tel changement ? Quand on regarde les autres pays, le plus souvent c'est le chef de l'état qui présente le premier ministre. Ce n'est pas dans la Constitution actuelle le plus scandaleux.
A partir du moment où l'engagement est pris, une fois désigné, le chef du gouvernement sollicite la confiance de l'Assemblée Nationale. Il me semble qu'on remplit à peu près les conditions minimales d'un régime parlementaire. Je ne pense pas qu'à ce stade on puisse reprendre les propositions. Cela ne s'impose pas de manière évidente.

Fondation Jean-Jaurès

Il est un point sur lequel je crois que nous pourrions accomplir une nouvelle avancée. Elle concerne le système du contrôle des licenciements.
Je dirais que dans les propositions qui nous ont été soumises par Jean-Luc Mélenchon, c'est sans doute le point modal, le point névralgique, le point force de ses propositions. Nous vous proposons la rédaction suivante, page 86. Tout à l'heure, un texte vous sera distribué. Une fois évoqués les progrès réalisés par les lois Auroux et Aubry, on ferait sauter les deux paragraphes suivants et l'on pourrait lire ainsi (on ferait sauter aussi le bas de la page) la fin du texte de la manière suivante :
"On peut encore améliorer la législation existante pour mieux rééquilibrer le rapport des forces aujourd'hui encore trop défavorable aux salariés. L'idée est d'établir un véritable contrôle des licenciements. Chacun se souvient de la promesse de M. Chotard au nom du CNPF de créer 300 000 emplois en contre partie de la suppression de l'autorisation administrative préalable au licenciement économique. Chacun se souvient de l'explication habituelle du CNPF sur l'augmentation des formes précaires d'emplois en raison de l'impossibilité de procéder librement aux licenciements économiques.
Or, tout le monde peut constater aujourd'hui qu'' aucune création d'emplois n'a accompagné la suppression de l'autorisation administrative de licenciement en 1986 et que les emplois précaires ne cessent d'augmenter au point de représenter 80% des contrats de travail signés chaque année.
Dans la précédente législature, nous avons tenté de trouver une réponse dans le renforcement du plan social d'accompagnement et dans le contrôle de ce plan confié aux juges.
Au moment où les socialistes réfléchissent aux orientations qu'ils proposeront aux Français, la question du renforcement du contrôle de licenciement ne peut être esquivée !
Les opposants à cette mesure se plaisent à rappeler qu'avant 1980, 90% des demandes étaient acceptées. On peut légitimement leur renvoyer l'argument : pourquoi, alors, tant de réticentes au rétablissement de l'autorisation administrative ?
Nous avons donné les raisons qui justifient l'autorisation. En revanche, l'absence de contrôle préalable permet aujourd'hui tous les abus, au premier rang desquels la seule recherche d'un profit majoré en l'absence de toute difficulté majeure qui peut prétendre lutter contre les délocalisations sauvages...
(Lecture)
C'est l'amendement Poperen qui est, en grande partie, adopté.
Je termine la lecture du texte.
"L'idée est d'établir un véritable contrôle des licenciements au terme des consultations avec les instances qualifiées du personnel, l'inspection du travail est obligatoirement saisie. Elle a la possibilité de refuser les licenciements. Cette décision est susceptible des recours prévus par la loi.
Ce contrôle sera une façon forte d'arrêter le chantage à l'emploi, de permettre aux salariés de mieux défendre leurs droits élémentaires, et de rendre aux

pouvoirs publics qui sont concernés au premier chef la maîtrise des conséquences financières, sociales des exclusions du marché du travail."
Voilà, chers camarades, ce que nous vous proposons.

Le président - Nous avons quelques minutes. De la part de Jean-Pierre Bel, je dois consulter le Conseil national, j'en profite, moi, j'ai un espace de liberté :
"Demander au Conseil national de mandater le Bureau national pour examiner la situation de la section de Léognan en Gironde"… (murmures)… Je ne souhaite pas ouvrir un vaste débat. Je ne suis pas sûr que ce soit relatif à l'autorisation administrative de licenciement, quoi que, quoi que… (rires)…

Dans la salle - Précise-nous le millésime !

Le président - Le Conseil national est d'accord ?
Merci.
Si vous en avez encore deux ou trois, je les passerai comme cela.

Jack Lang - Si vous permettez, pour compléter ce que je vous ai dit, parce que, comme on dit aujourd'hui, on travaille en temps réel...

Lionel Jospin - Nous sommes les acteurs de la démocratie.

Jack Lang - C'est-à-dire en temps assez irréel.

Yannick Bodin - Et en rupture de stock !

Jack Lang - Toujours pour les pouvoirs du Comité d'entreprise et des délégués du personnel, serait ajouté le paragraphe suivant. Cela ne concerne plus les licenciements, mais la durée du travail, les conditions d'hygiène et de sécurité, l'application des conventions collectives.
Sur ces trois points, il serait écrit :
"Le comité d'entreprise, qui est déjà obligatoirement consulté dispose, au terme de la procédure, du droit de saisir l'Inspection du Travail qui peut provoquer une nouvelle convocation du Comité d'entreprise sur la base de ses propositions. Cette saisine est suspensive de la mise en œuvre des mesures."
(Applaudissements)

Lionel Jospin - Ce qui veut dire, naturellement, que les amendements autres tombent.
(Rires et applaudissements)

Jack Lang - Un mot encore, s'il vous plaît. Le temps devenant de plus en plus réel, il y a plusieurs amendements dont l'esprit paraît conforme à nos travaux communs, mais qu'il faudrait reprendre en les simplifiant.

Contribution Jean-Jaurès

C’est une question de confiance. Le camarade qui les a déposés pourrait tout à l’heure, s’il le souhaite, avec nous, améliorer la rédaction. Ce sont quelques amendements de Jean-Pierre Espiau du Gers, l’un porte sur les médias et, en particulier, évoque les radios, les télévisions locales associatives. Oui, mais on ne peut pas le faire en dix lignes. Sur ce principe, je pense qu’on est d’accord.
L’autre amendement concerne les mouvements d’éducation populaire, oui aussi, mais là encore, il faudrait raccourcir.
Donc, sur le principe, d’accord si nous réussissons à trouver une rédaction plus concise.

Lionel Jospin - Il faudrait peut-être quand même, à ce stade, faire le point et voir où on en est exactement.
Tout cela est parfaitement maîtrisé, je trouve, mais encore faut-il qu’on sache où on en est pour savoir ce qu’on envoie à nos camarades.

Henri Emmanuelli - Où en sommes-t-on ?

Lionel Jospin - Où en sommes-t-on exactement.

Un délégué - Par rapport à l’amendement qu’on avait déposé, il est bien évident que la proposition qui vient d’être lue par Jack Lang nous donne entièrement satisfaction. Par conséquent, nous retirons cet amendement.

Le président - Gérard Filoche, tu as la parole.

Gérard Filoche - Une fois qu’on enlève les dispositions qu’il y avait initialement dans le texte qui étaient en deçà de ce qu’il y a aujourd’hui dans le Code du Travail, à mon avis, et qu’on rétablit l’autorisation administrative de licenciement en donnant au Comité d’Entreprise la possibilité de saisir l’Inspection du Travail avec pouvoir suspensif pendant le délai, je ne vois aucune raison de maintenir les deux amendements que j’avais rédigés en ce sens.
(Applaudissements)

Jean Poperen - C’est la nuit du 4 août !

Gérard Le Gall - Il n’y avait pas de privilèges !
(Bruits divers, rassemblement autour de la tribune)

Le président - Mes amis, s’il vous plaît, reprenez vos places.
La parole est à Lionel Jospin.

Lionel Jospin

Mes chers camarades, je fais le point avant que nous ne passions au vote et que, par là même, nous allions vers la fin de nos travaux.

Fondation Jean-Jaurès

Quelle est la situation ?
Nous avons donc eu un certain nombre d'amendements. Nous en avons discuté. A la suite de propositions qui ont été faites, toute une série de ces amendements ont été retirés, notamment l'amendement initial sur le contrôle administratif de licenciement qui est retenu dans notre texte, sur les avis conformes, sur un certain nombre de sujets, repris dans notre texte sous forme synthétique, et puis sur un certain nombre d'autres questions.
Reste à ma connaissance, au moment où je parle, compte tenu d'un certain nombre de rédactions proposées par Gérard Le Gall et qui nous paraissent, après consultation, pouvoir être introduites dans le texte, compte tenu aussi du fait que le texte sur l'exemplarité, assorti de toute une série de propositions, est à mon sens un texte qui non seulement n'est pas à l'ordre du jour de notre Convention, mais qui ne peut pas statutairement être soumis au vote des militants parce qu'il relève des Congrès du Parti et de ses modes d'organisation (comprenez bien cela, il faut quand même qu'on apprenne les uns et les autres - et d'ailleurs on a appris, mais peut-être qu'il faut encore l'apprendre - que nous sommes un parti qui fonctionne selon des règles et, quand on veut rénover, il faut commencer par respecter les règles, or vous vous doutez bien que je ne vais pas, moi, proposer au hasard d'une discussion qui porte sur autre chose la façon dont on va élire le Comité Directeur dans le Parti Socialiste, ou les règles qu'on va imposer aux Commissions du Parti Socialiste, qui fonctionnent, je dois vous le dire, actuellement, sur l'esprit qu'on a voulu nous-mêmes donner en octobre, avec des non-membres du Parti Socialiste, donc cela ne peut pas être soumis au vote, mais ce sera parfaitement de l'ordre du prochain Congrès, si certains le souhaitent, et pour aller néanmoins dans le sens des préoccupations exprimées par les camarades, il a été envisagé un additif à notre document initial qui prévoit, sur ces sujets, la création d'un groupe de travail ; comme, de toute façon, la direction du Parti elle-même avait certainement des réflexions à mener collectivement pour cela, c'est donc une façon de rendre compte des préoccupations de nos camarades, mais je leur fais comprendre que réellement on ne peut pas décider de ces choses à l'occasion d'une Convention qui porte sur "Les Acteurs de la démocratie"), reste au bout du compte, au moment où je vous parle, comme potentialité d'amendement (il y a eu aussi une proposition qui a été faite par un de nos Secrétaires fédéraux, qu'on n'a pas évoquée publiquement, donc je préfère l'évoquer publiquement, qui attirait notre attention sur le fait que dans le texte, je crois page 42, on évoquait la représentation des chômeurs dans les structures ASSEDIC et autres, or c'est un point que nous traitons ailleurs, à la page 89, mais sous une forme plus prudente puisque nous disons : "Les propositions peuvent être soumises au débat avec l'ensemble des partenaires, notamment syndicaux", et on évoque un certain nombre de questions, et notamment celle-ci, car outre que se pose la question de la représentativité du mouvement des chômeurs ou de certaines associations de chômeurs, nous savons aussi que les syndicats - on n'est pas obligé de prendre cela a priori en compte - ont des préoccupations, une sensibilité à cette question, et donc nous n'avons pas voulu ne pas mettre cette préoccupation, mais nous la

mettons sous la forme d'un thème de débat avec les organisations syndicales et nous proposons de supprimer la mention plus catégorique qui était faite page 42... des propositions de rédaction utiles ont pu être faites, naturellement Jack Lang et nous-mêmes en tiendrons compte), reste au moment où je vous parle finalement une potentialité d'amendement, et cette possibilité d'amendement (là, je veux vous parler franchement, je l'ai fait depuis le début, je vais continuer), c'est l'idée de la limitation du cumul à deux mandats, idée que je trouve personnellement...

Le président - Dans le temps.

Lionel Jospin - ... oui, dans le temps, deux mandats consécutifs, idée que je trouve personnellement absurde, qui est incompatible avec le développement d'un engagement militant et tout simplement d'une vie politique ; d'ailleurs, un certain nombre de gens, jeunes, qui commencent à aborder ces perspectives, ne devraient pas, à mon sens, être insensibles à mon argumentation... (rires)... peut-être plus que moi. En tout cas, je pense que c'est quelque chose d'absurde, c'est une limitation de la démocratie.
Mais surtout, et là je veux vous parler encore extrêmement franchement, nous avons fait un effort collectif, les uns et les autres, y compris sur des questions très importantes, pour finalement (et cela a été la démarche... si cela n'avait pas été la démarche, il y aurait eu des textes, des votes, et voilà) arriver à un texte qui est unanime, sauf cet amendement sur la limitation à deux mandats dont, c'est vrai (et là, je fais appel à votre sagacité), on peut penser qu'à la limite il ne serait pas forcément impopulaire, comme cela...
Alors moi, je trouve que ce ne serait pas honnêtement tout à fait à la hauteur de ce Conseil national que de dire : on a travaillé pendant plusieurs semaines, on a élaboré dans les groupes de travail, dans la Commission nationale, on a mis une discussion en plénière toute une partie de la journée, et on sort avec ce seul amendement.
Donc, je demande très précisément, puisqu'on a choisi une démarche qui était qu'à partir du moment où il y avait une prise en compte des préoccupations, on acceptait de se fondre dans un texte commun, qui lui-même s'est élargi dans sa sensibilité, je demande qu'on comprenne, chez un certain nombre de nos camarades, que cet amendement n'est pas pertinent et utile et qu'après ce débat (puisque c'est ainsi que nous allons vers la fin de ce Conseil national) nous présentions un texte commun à nos militants.
Voilà la proposition très persuasive que je vous fais.

Henri Emmanuelli - Pressante !

Lionel Jospin - Pressante ... et d'autant plus pressante que le temps presse ! (quelques sourires)

Le président - Vincent Peillon ?

Collection Jean Jaurès

Vincent Peillon

Camarades, sur la discussion, dont je regrette le retard (mais finalement, après nos interventions du début, les autres ont été plus courtes, et je n'étais pas là au moment où les choses importantes se sont débattues), ce que nous souhaiterions d'abord, puisque Lionel Jospin considère que l'on ne peut pas introduire l'exemplarité avec les mesures concrètes que je proposais dans cette Convention, c'est que l'on acte l'additif sur l'exemplarité que vous avez eu dans les textes qui ont été distribués, en précisant les mesures que l'on souhaiterait sous la forme suivante : notamment renforcement du rôle du Conseil national, non-cumul des mandats internes et externes au même niveau dans le Parti (qu'il n'y ait pas de malentendu) et limitation dans la durée des mandats internes au Parti. C'est donc un objectif dont on débattra dans la Convention...
(Mouvements divers)
Sur l'amendement concernant le cumul dans le temps, nous prenons acte du fait que c'est le seul amendement et qu'il y a déjà eu des avancées notables. Donc, nous le retirons.
(Quelques applaudissements)

Lionel Jospin - Je remercie Vincent Peillon. Je propose que, sous la forme d'une énumération brève, on puisse mettre la parenthèse qu'il souhaite dans le texte que nous avons accepté.

Le président - Bernard ?

Bernard Roman

Simplement sur cette discussion qui conduit Lionel Jospin à juste titre à dire "notre convention n'est pas statutaire pour faire évoluer les règles de fonctionnement du Parti", je dois dire que si cet argument qui est un argument "massue" qui nous amène à dire "on retient ou on ne retient pas" et nous place dans une alternative qui nous amène à respecter les règles du Parti j'aurais pour ma part signé cet amendement.
Si je le dis, c'est parce que je pense que notre additif doit conduire à dire clairement que nous mettrons ces propositions à la discussion du prochain Congrès puisque l'objet du refus porte sur les statuts.
Je ne voudrais pas, puisqu'un certain nombre de propositions sont des propositions dans lesquelles je reconnais un certain nombre de celles que j'ai faites dans les précédents Congrès, que j'ai dû retirer in extremis à chaque fois, je ne voudrais pas qu'on prive le Parti au prochain Congrès, d'avoir cette discussion.
Je souhaiteras donc que l'additif renvoie statutairement, puisque c'est statutairement que nous refusons ces propositions, et il est donc tout à fait légitime que l'on renvoie effectivement à la discussion du prochain Congrès les discussions telles qu'elles sont formulées par les signataires de l'amendement.

Fondation Jean-Jaurès

Le président - La parole est à Jean Le Garrec.

Jean Le Garrec

Je vais être relativement bref, tout en prenant quelques minutes sur un sujet sur lequel nous avons beaucoup travaillé, beaucoup réfléchi et beaucoup débattu.
Je voudrais dire très simplement que si je comprends le souci de trouver une vision cohérente tous ensemble, concernant des problèmes aussi importants pour le Parti, je ne peux pas personnellement, en conscience, approuver l'amendement concernant l'autorisation administrative de licenciement, telle qu'elle a été proposée par Jack.
Je le dis en conscience parce que je suis honnête avec moi-même. Je suis honnête avec moi-même et je me suis efforcé, avec d'autres d'ailleurs, pendant un mois de dire pourquoi.
Je ne vois pas pourquoi au dernier moment, ayant mené cette bataille d'explications, pendant un mois, je ne le dirai pas en ce moment où nous allons prendre une décision.
Ce serait par rapport à la rigueur militante quelque chose qui me blesserait et ça n'est pas dans mes habitudes.
J'ai parfaitement conscience que nous avons un projet difficile, qui est celui du champ élargi, de la précarité et du champ rétréci de l'action syndicale. Je ne reviens pas là-dessus. Cela concerne en fait une zone que j'appellerai de "non droit".
J'ai parfaitement conscience que sur ce problème là, nous avons fait des propositions que je considère comme encore très insuffisantes. C'est ainsi par exemple que pour les petits entreprises qui ont moins de 10 salariés ou plus de 10 salariés, mais où il y a une carence, la fédération du Nord proposait qu'il y ait un soutien y compris financier des entreprises au rôle des unions locales.
J'ai parfaitement conscience qu'il fallait renforcer les moyens des Comités de Bassin. J'ai parfaitement conscience aussi - et Vincent Peillon l'a dessus a dit les choses que je partage, sauf qu'il faut mener un débat avec les organisations syndicales, car les délégués de sites ne se sont pas mis en place... le problème n'est pas de dire, mais il faut aider ! Il faut voir comment ces délégués de sites peuvent se mettre en place. Il y a tout un ensemble de problèmes sur lesquels nous avons réfléchi et débattu, sur lesquels il nous faut essayer d'avancer.
Mon problème n'est pas d'avoir éventuellement l'approbation des organisations syndicales. Le camarade Vidalies avec qui j'ai beaucoup travaillé a proposé une loi sur les consignes aux salariés qui rencontreraient le désaccord des organisations syndicales.
Je revois encore Barrot m'apostrophant à l'Assemblée et me disant : "Le patronat est contre, cela ne vous gênait pas, les organisations syndicales sont contre, c'est plus ennuyeux, et votre gouvernement est tiède".C'est le moins que l'on puisse dire, il était tiède. On a même réussi à faire voter la loi et aujourd'hui, tout le monde reconnaît que nous avions raison. Il ne me gêne pas que le politique soit en avance par rapport aux syndicalistes.

Fondation Jean Jaurès

Concernant l'autorisation administrative de licenciement qui en soi ne me pose pas de problème, j'ai mené bataille contre sa suppression et ce avec Seguin. J'ai mené une bataille publique contre Gattaz avec le problème des emplois à contrainte allégée. Je suis à l'aise politiquement... Si j'étais convaincu que c'était la réponse adaptée au problème de la précarité croissante et de la situation de non droit particulièrement dans les petites unités, je dirai : "OK, allons-y", mais je ne crois pas que ce soit la réponse. C'est tout. Donc, s'il faut pousser plus loin les propositions que nous avons faites, du recours suspensif, allons-y. S'il faut une loi définissant un certain nombre de problèmes, ou pour le juge ou pour l'inspection du travail, allons-y. S'il faut renforcer l'autorité prudhommale par une chambre spécialisée, allons-y, c'est clair.
Je ne crois pas qu'en enfermant la débat et en le clôturant, on aide à la réflexion collective du Parti.
Je voudrais dire en deux mots pourquoi -le sujet mérite que je m'y arrête et au moins, je serai en accord avec moi-même - y compris dans ma propre fédération, où je mène le débat, cette proposition va rencontrer l'accord des militants.
Je le sais, mais en politique, on ne va pas forcément systématiquement sur des propositions en ayant comme cela l'argument et l'accord de ses militants.
Elle apparaîtra donc, et c'est cela le courage politique, comme une réponse forte à une situation à laquelle on ne répond pas. Pourquoi ? Je sais très bien et nous l'avons tous vécu, que dans les cas où l'autorisation administrative de licenciement était utile, je l'ai fait comme tout le monde, c'était le cas où il y avait de grandes entreprises, la bataille était menée politiquement avec les syndicats, avec l'opinion publique directement du politique au patronat en s'appuyant sur les salariés et sur les syndicats. Cette bataille était menée de toute façon, autorisation administrative ou pas, et elle continuera d'être menée. Je l'ai fait à Cambrai par exemple, je l'ai fait dix fois. Je sais que dans tous les autres cas, elle n'était pas utile, pas efficace. Or, ce sont les autres cas qui me préoccupent. Je n'ai pas de réponse et nous n'avons pas de réponse faite à cette situation.
De la même manière ayant discuté avec Vidalies, nous n'avons pas de réponse à des problèmes clés comme la sous-traitance. On a essayé mais on n'a pas trouvé.
Nous n'avons pas de réponse à la situation que provoquent les entreprises publiques concernant leur personnel dans la gestion de ce personnel. Il y a tout un champ mais rien n'est pire que de croire que l'on règle un problème difficile en faisant une proposition dont je suis convaincu qu'elle ne le règle pas.
Quand je dis que je suis convaincu, ce n'est pas moi seul, c'est pour en débattre y compris avec les salariés dans l'entreprise, y compris avec les organisations syndicales qui là-dessus ont interrogation, problème, mais ne considèrent pas que ce que nous proposons répondra ni à leurs interrogations ni à leurs problèmes.
J'admets le débat, j'admets le problème, j'admets l'incertitude mais je n'ai pas la prétention d'avoir la réponse toute faite. Je ne peux pas me satisfaire d'une

Fondation Jean Jaurès

proposition qui ne corresponde pas à celle dont nous avons essayé de débattre entre nous pendant un mois.
Je voulais par honnêteté -vous m'en rendrez compte même si je suis à contre-courant- militante et politique le dire très simplement.
(Applaudissements)

Le président - Chers camarades, à ce stade de la discussion, je reconnais qu'un certain nombre souhaitent débattre longuement mais il est important que le Conseil national puisse se prononcer sur le texte qui a été proposé compte tenu des amendements qui ont été intégrés conformément aux interventions à la fois du Premier secrétaire et de Jack Lang.
Si vous en êtes d'accord, je vais le soumettre au vote du Conseil. Je vous signale qu'il et 17 heures 30 et que ce n'est pas le premier de mes camarades qui vient me dire qu'il a un certain nombre de contraintes. Je pense que de faire voter le texte par le Conseil national, amendé comme il l'a été pendant tout le débat, ne serait pas forcément inutile pour le Conseil national.
Quels sont ceux qui sont d'accord pour adopter le texte avec les amendements tels qu'ils ont été exposés ?
Quels sont ceux qui votent contre ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
Quels sont ceux qui ne prennent pas part au vote ?
Le débat n'a pas été aussi inutile que cela, vous voyez !
(Applaudissements)
Merci en tout cas aux membres du Conseil.

Michel Delebarre - Je dois, pour la bonne règle, demander si un de nos camarades qui s'était inscrit, souhaite encore s'exprimer. Jean Glavany souhaite s'exprimer.

Jean Glavany - J'aurais voulu présenter cela sous forme d'amendement mais je vais dire ce que je pense.
J'aurais souhaité intervenir à propos de la parité sur l'histoire de la prime financière aux partis, et présenter un amendement proposant la suppression de cette proposition.
J'ai lu avec attention le manifeste présenté par les 10 femmes, avec lequel je n'ai aucun désaccord sauf celui-là, ni sur l'objectif, ni sur la méthode.
Je voudrais faire trois remarques à propos de cette proposition.
Elle est anticonstitutionnelle. Les jugements déjà rendus par le Conseil constitutionnel sur les quotas produiront les mêmes effets sur cette inégalité que nous allons créer.
Je me demande s'il faut mettre une disposition que nous ne pourrons pas mettre en œuvre à cause du Conseil constitutionnel comme lorsque nous avons retenu cet argument pour le vote des émigrés.
Je suis persuadé que cette mesure sera inefficace.

Fondation Jean Jaurès

Je vous mets au défi de me montrer un parti qui va augmenter le nombre de femmes dans ses candidats pour raison d'argent ! Cela sera totalement inefficace.
Enfin, cette disposition fait qu'au moment où l'on va augmenter le nombre de femmes dans notre parti, on va porter un coup terrible à la revalorisation des partis politiques, c'est-à-dire qu'on laissera croire à l'opinion qu'ils l'auront fait pour cette raison ; ce sera la pire des choses, le pire des services à rendre à l'opinion et aux partis politiques.
Je suis absolument convaincu qu'il faut faire des avancées profondes dans ces domaines et que toutes les autres dispositions que prévoit ce manifeste des femmes sont de bonnes idées.
Cette disposition me paraît anticonstitutionnelle, inefficace, injuste et ne correspond pas totalement aux principes de politique qui devraient être les nôtres. J'aurais préféré que cela disparaisse du texte.
(Applaudissements)

Michel Delebarre - S'il n'y a plus d'intervenant inscrit qui souhaite s'exprimer, en m'excusant à l'égard de tous ceux qui n'ont pu le faire mais en remerciant l'ensemble des participants et le Premier secrétaire, je lève la séance du Conseil national.

(La séance est levée à 17 heures 34 minutes)

Coll. Fondation Jean-Jaurès